

## DÉLIBÉRATION N° 20190054 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;  
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;  
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

#### ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;  
M. Ludovic CASTILLAN.

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL DES 7 COLLINES DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020**

**Mme Stéphanie CALACIURA** expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la ville de Saint-Chamond souhaite accueillir, en partenariat avec le Festival des 7 collines, un spectacle dans le cadre de sa saison culturelle 2019-2020.

Le Festival des 7 Collines programme à Saint-Chamond le spectacle «DE SUEUR ET D'ENCRE» de la compagnie Barcode Circus Company les jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019 à 20h30, salle Aristide Briand.

La ville de Saint-Chamond participera forfaitairement à cet accueil à hauteur de 4 500 € (sur présentation d'une facture du Festival des 7 collines), ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle ...).

La ville de Saint-Chamond disposera d'un contingent de 250 places à vendre sur l'ensemble des deux séances (125 pour le jeudi 4 juillet et 125 pour le vendredi 5 juillet 2019).

Toutes ces dispositions sont reprises dans une convention de partenariat avec le Festival des 7 collines.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec le Festival des 7 collines,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019  
Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD